



## Infractions routières

# Suivi en ligne du dossier de contravention

Depuis le 11 février 2015, la possibilité est donnée à tous les conducteurs de consulter en ligne les étapes d'avancement de leur dossier de contravention. Dès l'émission de l'avis de contravention, ils peuvent suivre sur le site de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, **www.antai.fr**, le traitement de leur dossier (paiement, exonération, arrêt des poursuites, etc.).

Pour connaître l'état d'avancement de son dossier, il suffit de cliquer sur **www.antai.fr**, rubrique « **Consultez votre dossier d'infraction** », et de renseigner :

- Le numéro de l'avis de contravention ;
- Le nom de famille ou la raison sociale ;
- La date de l'avis de contravention ;
- Le numéro d'immatriculation du véhicule.

Il reste par ailleurs possible de suivre l'état d'avancement de son dossier en appelant le centre d'appel de l'ANTAI au 0811 10 20 30 (contrôle radar automatique) ou 0811 871 871 (procès verbal électronique - PVe).